

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2005 A
PREVESSIN-MOENS**

Présents :	Mme Jocelyne TRUCHET	Commune de Ferney-Voltaire
	Mme Françoise LE SOURD	Commune de Prévessin-Moëns
	Mme Christiane WENGER	Commune de Chancy
	Mme Diane NECKER	Commune de Satigny
	Mme Ursula VIDAL	Commune de Nernier
	Mme Marie-Jo BERTRAND	Commune de Crozet
	M. Jean-Paul LAURENSEN	Commune de Prévessin-Moëns
	M. Guy MAURIN	Commune de Prévessin-Moëns
	M. Georges ZUFFEREY	Commune de Vernier
		Président de l'ATCR-AIG
	M. Bernard PEILLEX	Commune de Pougny
	M. Philippe FOUILLET	Commune de Chevry
	M. Alberto PONTINELLI	Commune de Cartigny
	M. William MUHLEMANN	Commune de Tannay
	M. Gérard ALLARD	Commune de Sauverny
	M. J.-Yves TAINURIER	Commune de St-Genis-Pouilly
	M ^e Gérald PAGE	Avocat de l'ATCR
	M. André LOOTEN	AGCNA
	M. Xavier WOHLSCHLAG	AIG
	M. Stéphane PILLET	BTEE
	M. Marcos WEIL	Secrétariat ATCR-AIG
Excusés :	Mme Elizabeth BOHLER GOODSHIP	Commune du Grand-Saconnex
	Mme Jocelyne BOCH	Commune de Thoiry
	M. Pierre-Etienne DUTY	Commune de Ferney-Voltaire
	M. Claude ETTER	Commune de Bellevue
	M. P.-A ROMANENS	Commune de Coppet
	M. Hubert BERTRAND	Commune de Saint-Genis-Pouilly
	M. Jean-Claude DUCROT	Commune de Meyrin
	M. Gérard PAOLI	Ville de Gex
	M. P. ENGELBERTS	Commune de Mies
	M. Patrick MALEK-ASGHAR	Commune de Versoix
	M. Raymond GOLAZ	Commune de Chavannes-des-Bois
Distribution :	Aux personnes présentes et excusées	
	Aux membres de l'ATCR-AIG	
	Schutzverband Bâle et Zürich	
	SVESAL	

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 17 mai 2004
2. Information sur les activités de l'ATCR-AIG
3. Présentation et approbation des comptes 2004
4. Rapport des réviseurs des comptes
5. Présentation du budget 2005 et fixation des cotisations 2005
6. Divers
7. Présentation par MM Stéphane PILLET et Xavier WOHLSCHLAG : la prévention du péril aviaire à l'AIG

Monsieur ZUFFEREY ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en remerciant les autorités de la commune de Prévessin-Moëns qui accueillent cette Assemblée Générale.

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 17 mai 2004

M. ZUFFEREY mentionne une erreur dans le PV : le nom de M. Raymond GOLAZ a malencontreusement été oublié sur la liste de présences, mais ses propos ont bel et bien été rapportés et figurent dans le PV.

Le PV est adopté sans autres remarques.

2. Information sur les activités de l'ATCR-AIGComité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 7 fois en 2004 et 2 fois avec la direction de l'AIG.

Rappel concernant les recours (pour mémoire)

- > Deux recours : l'un contre la décision de renouvellement de la concession, l'autre contre le règlement d'exploitation.
- > Une séance convoquée par le président de la Commission de recours juridique du DETEC (département fédéral de l'énergie, des transports, de l'environnement et des communications) a eu lieu le 2.09.03 à l'AIG. L'ATCR y était représentée par M^e PAGE assisté par M. LOOTEN pour les aspects techniques.
- > Les déterminations finales ont été rendues le 31.10.03 par M^e PAGE et M. LOOTEN.
- > Nous sommes actuellement en attente de la décision du Président.
- > La décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du TF (de la part de l'ATCR comme de celle de l'AIG).

Adhésion des communes

Le comité directeur a entrepris de nombreux contacts avec les communes qui ne sont pas encore membres. Malheureusement aucune nouvelle commune n'a rejoint l'Association.

Cela peut s'expliquer pour différentes raisons :

- > L'ATCR est perçue par certaines communes comme une association d'opposition à l'AIG, ce à quoi elles ne veulent pas adhérer.
- > Certaines communes craignent que l'ATCR ne devienne trop importante et prenne leur place dans les diverses commissions, ce qui ne constitue pas l'objectif de l'Association.

La commune de Sergy a annoncé sa démission de l'ATCR-AIG pour la fin de l'exercice 2005.

A fin 2004, l'ATCR compte donc toujours 21 communes représentant environ 87'600 habitants.

Rencontres avec l'AIG

En 2004, 2 séances ont eu lieu (4.02.04; 30.06.04) avec la direction de l'AIG. Celles-ci ont permis d'aborder différents thèmes :

- > les projets de développement de l'aéroport, qui sont limités notamment par les contraintes géographiques de la région,
- > les trajectoires des avions : des plaintes de riverains ont été enregistrées et devraient être en cours d'examen auprès des autorités compétentes,
- > l'aviation légère : un groupe de travail est actuellement actif sur ce problème,
- > les vols de nuit : un expert a rendu récemment son rapport qui sera examiné dans le cadre de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien,
- > le traitement des plaintes : ce sujet est notamment examiné par le groupe de travail qui est en charge du dossier relatif à l'aviation légère.

Par ailleurs le comité directeur a interpellé l'AIG par écrit sur des sujets précis :

- > le suivi de l'étude d'impact liée au renouvellement de la concession, notamment en ce qui concerne les chiffres annoncés sur le nombre de mouvements et de passagers, le transfert modal pour les passagers et le personnel et les prévisions concernant le fret,
- > le largage des carburants.

Sur ces points, l'AIG nous a transmis des rapports complémentaires répondant à nos questions.

L'ATCR-AIG continue à être vigilante par rapport à tous les projets liés au développement de l'aéroport et examinera attentivement plusieurs rapports qui sont attendus cette année, notamment ceux liés aux vols nocturnes et à l'aviation légère qui constituent des préoccupations majeures des riverains.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant 2004 et son mandat a été renouvelé pour 2005.

Contacts avec d'autres associations

Le Comité directeur a mené campagne pour établir des contacts avec d'autres associations, notamment celles actives autour des aéroports de Zürich, Bâle et Lyon.

Nous avons été invités à participer aux Assemblées générales des associations de Bâle et Zürich, mais malheureusement aucun représentant de notre comité directeur n'a pu y participer.

Une rencontre avec des représentants du comité directeur de l'association de Bâle est agendée pour le 16 juin. Le but est de procéder à un échange sur les expériences de chacun et d'envisager des actions communes.

Les contacts avec Lyon n'ont pas été poursuivis car il s'agit plutôt d'une association de riverains que de collectivités publiques.

Des contacts sont également en cours avec le SVESAL (Schweizerische Vereinigung gegen die schädlichen Auswirkungen des Luftverkehrs – Association suisse contre les nuisances des avions) afin d'évaluer l'intérêt d'une adhésion.

Commission de l'économie (projet de loi sur l'AIG)

2 projets de loi visant à modifier le statut de l'aéroport sont toujours pendents devant la Commission de l'Economie du Grand Conseil (un projet déposé par la gauche et un par la droite). La Commission n'a toujours pas présenté son rapport au Grand Conseil.

L'ATCR-AIG est intéressé à ce projet, car la modification de la loi sera l'occasion de changer le statut, la composition et le fonctionnement de la Commission consultative sur les nuisances. Celle-ci est en effet présidée par le Directeur de l'AIG et son fonctionnement est fixé dans la loi de 1994.

L'ATCR-AIG a écrit à la Commission de l'économie afin de demander à être auditionnée.

Commission mixte franco-suisse

Cette commission a été instituée par la Convention de 1956 et est co-présidée par la Direction générale de l'aviation civile et par l'Office fédéral de l'aviation civile.

La dernière séance s'est déroulée en 2003. Une séance était initialement prévue en mai 2004 à Genève, mais a été reportée à une date ultérieure, après le vote du 5 juin 2005 sur l'adhésion à l'espace Schengen, car cela aura des incidences sur l'organisation du secteur français de l'aéroport.

L'ATCR a écrit à l'OFAC pour demander l'ordre du jour et ainsi pouvoir éventuellement être auditionnée et pas seulement informée. L'OFAC a confirmé qu'elle nous tiendrait au courant, mais la date n'est pas encore confirmée par les autorités françaises.

Lors de la réunion du 30 octobre 2003, la constitution d'un groupe de travail sur l'aviation légère a été décidée. Sa mission est d'étudier et d'évaluer toutes les mesures susceptibles de réduire les nuisances provoquées par l'aviation légère et les hélicoptères. Il doit s'assurer des dispositions prises pour contrôler le respect des trajectoires et doit faire périodiquement rapport sur l'avancement des travaux à la Commission mixte franco-suisse.

Celui-ci s'est réuni une première fois le 18 décembre 2003 (séance constitutive). Le rapport final du groupe de travail a été présenté au groupe de travail "Aviation légère" en mars 2005.

Site internet

Le site internet de l'association est en service depuis le 7 octobre 2004.

Depuis le début de l'année 2005, le site a été visité entre 150 et 250 fois par mois.

Rectangle d'or

Lors de l'AG extraordinaire du 24 novembre 2003, il avait été demandé au comité directeur de suivre l'avancement du projet du Rectangle d'Or, celui-ci pouvant avoir des incidences en termes d'augmentation des vols ou délocalisation de l'aviation légère.

De nouvelles études ont été lancées en début d'année. Les résultats sont attendus avant l'été. L'ATCR continue de suivre de près le dossier.

Plan directeur AIG

L'AIG élabore un nouveau plan directeur 2006-2015. L'ATCR a demandé à l'AIG d'être informée des résultats de cette étude.

Perspectives 2005-2006

En attendant les décisions sur les recours, le comité directeur entend orienter son activité sur les axes suivants :

- > maintenir, voire intensifier les contacts avec la direction de l'AIG,
- > poursuivre et développer les contacts avec les associations similaires afin d'échanger sur les expériences et, si possible, définir des actions communes (par exemple, concernant les vols nocturnes),
- > mieux faire connaître l'association par la publication d'articles présentant l'ATCR dans les journaux communaux. L'association pourrait ainsi jouer un rôle de relais entre les habitants et l'AIG, via son site internet.

Discussion

Concernant les recours M^e PAGE confirme qu'aucune décision n'a été prise et qu'il n'y a aucune évolution dans la procédure. Si l'exercice avait été un exercice de style, on aurait eu une décision plus rapide. Le dossier est traité sérieusement. M^e PAGE estime utile de mettre le délai à profit pour coordonner les réponses de l'AIG concernant l'évolution des vols et la modification des trajectoires.

M. LOOTEN a eu des contacts avec M^e LEU (président de la commission de recours) à mi-avril. Une réponse a été promise avant le 16 juin. Selon M^e LEU, le point important à régler était la durée de la concession. Celle-ci pose un problème juridique dans la mesure où elle est établie pour 50 ans, alors que l'étude d'impact base ses pronostics sur 20 ans.

M. MAURIN estime qu'il n'est pas normal que M^e LEU considère le règlement d'exploitation comme quelque chose d'annexe.

M. LOOTEN suggère que l'ATCR écrive à M^e LEU afin de lui faire savoir que lors de son Assemblée générale, les membres ont exprimé le vœu que les décisions soient rapidement prises.

M. PEILLEX interroge M^e PAGE sur la légitimité de l'aviation légère dans le règlement d'exploitation.

M^e PAGE répond que les nuisances prises en compte dans le règlement d'exploitation sont sous-estimées, car elles ne prennent pas en compte l'aviation légère.

M. PEILLEX relève que les hélicoptères ne respectent pas les couloirs.

M^e PAGE confirme qu'il est difficile d'être informé sur ce qui se passe, car les données sont agrégées et ne permettent pas un suivi précis. Par ailleurs, la confidentialité des travaux de la Commission "aviation légère" est problématique puisque les participants ne peuvent pas informer ceux qu'ils représentent.

M. LOOTEN informe que le groupe de travail "aviation légère" a fait un travail conséquent et que les propositions faites par l'AGCNA ont été reçues de manière positive. Ainsi, l'obligation d'enclencher un transpondeur devrait être obtenue pour les hélicoptères et les avions légers.

M. LOOTEN regrette que l'AIG n'ait publié que les courbes de bruit pour l'année 2000. Les données pour 2001-2004 ne sont pas disponibles alors qu'elles sont importantes pour pouvoir apprécier l'évolution des charges sonores.

M. FOUILLET demande si les données sont plus facilement disponibles pour les autres aéroports suisses. M. LOOTEN répond que les données sont difficiles à obtenir et M^e PAGE confirme que lors de l'audience à Zürich, les opposants avaient de la peine à obtenir des renseignements.

M. LOOTEN fait remarquer que l'AIG dispose de toutes les données, mais ne les fournit pas. Le système de mesure du bruit a été renouvelé et est beaucoup plus performant, permettant de discriminer les bruits routiers du bruit des avions. Ces mesures sont financées par le compte "Environnement", qui est un compte destiné à l'indemnisation. Cela devrait être financé par un autre compte.

3. Présentation des comptes 2004

Mme WENGER informe que Mme BERTRAND et elle-même ont vérifié les comptes de l'association le mardi 17 mai. Elles ont remarqué plusieurs faits :

- > En prenant la feuille où figurent les comptes, à la ligne "honoraires de secrétariat", il conviendrait d'ajouter un montant de Fr. 2'730,35 ce qui porterait le total d'honoraires à 24'863,70.

Sur la ligne "frais de bureau et déplacement", il conviendrait d'ajouter un montant de Fr. 8,60, ce qui porterait le total des frais à Fr. 715,75.

En effet, la dernière facture d'Urbaplan concernant la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2004, d'un montant de Fr. 2'738,95 n'a pas été comptabilisée, car elle date du 2 février 2005. Dans ce cas, pour avoir une comptabilité exacte, il aurait fallu la passer en Passif transitoire.

Les effets sur le bilan se reporteraient ainsi :

Passif :

Capital 68'592,35

Passif transitoire 2'738,95

Résultat 9'144,55

Total du passif 80'475,85

Dans le rapport des réviseurs, il est demandé expressément de ne pas l'oublier dans les comptes 2005 et dorénavant de comptabiliser toutes les factures concernant la période. A moins qu'il n'en soit décidé autrement.

> Les comptes débiteurs s'élevaient à Fr. 50'361.-, contre Fr. 19'983,75 en 2003.

Quelques communes ont payé leur cotisation au début 2005, tandis que d'autres n'ont pas payé leur cotisation depuis plusieurs années déjà.

M. LOOTEN fait remarquer qu'il n'a pas chiffré ses honoraires pour l'ATCR-AIG et qu'il aimerait une compensation pour ses travaux.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Rapport des réviseurs des comptes

Mme WENGER fait lecture du rapport :

"Nous, soussignées, Marie-Jo BERTRAND, maire de la commune de Crozet et Christiane WENGER, Adjointe au Maire de la commune de Chancy, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2004, le 17 mai 2005 à Genève.

Nous les avons trouvés conformes et sincères et demandons à l'assemblée de donner décharge à la trésorerie, que nous remercions pour la bonne tenue des comptes.

Cependant, la note d'honoraires Urbaplan du 2 février 2005 concernant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2004 sera comptabilisée sur l'exercice 2005. Pour l'exercice 2005, nous demandons que l'ensemble des factures concernant l'année 2005 soit pris en compte."

Le rapport des réviseurs des comptes est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation du budget 2005 et fixation des cotisations 2005

Mme TRUCHET présente le budget 2005 et propose le maintien de la cotisation.

Le budget et le montant de la cotisation sont approuvés à l'unanimité.

6. Divers

M. MAURIN demande quelles démarches ont été faites pour intéresser de nouveaux membres.

M. ZUFFEREY répond que des contacts personnels ont eu lieu avec certains représentants et des courriers ont également été envoyés aux communes susceptibles d'être intéressées.

M. PONTINELLI demande si quelqu'un a eu un contact avec Mme Julie GOBERT, étudiante faisant une recherche sur les procédures de concertation à l'AIG.

MM. ZUFFEREY, LOOTEN et WEIL l'ont reçue et informé des activités de l'ATCR.

7. Présentation par MM Stéphane PILLET et Xavier WOHLSCHLAG : la prévention du péril aviaire à l'AIG

En préambule à la présentation, dont les diapositives figurent en annexe au PV, M. WOHLSCHLAG souhaite intervenir sur certains points évoqués en séance.

- > Le sous-groupe de travail "aviation légère" est présidé par M. WOHLSCHLAG. Il regrette qu'il y ait eu un malentendu concernant la diffusion des informations. La rétention qui a été faite se justifiait car les résultats n'étaient pas encore validés, les chiffres devant encore être contrôlés. Il n'y a aucune volonté de cacher des informations.
- > En ce qui concerne les hélicoptères, la direction de l'AIG est consciente des problèmes. Elle travaille à une meilleure information des communes.
- > Mise en place des transpondeurs : cela pose un problème de saturation de contrôle, mais d'après Skyguide, cela devrait être possible pour toutes les trajectoires dès la fin 2006.
- > Aviation légère : elle est en diminution en raison de la suppression des cours militaires. Par contre, les mouvements d'hélicoptères sont en augmentation.
- > Délocalisation de l'aviation légère : à la demande de M. PEILLEX, M. WOHLSCHLAG répond qu'il s'agit plus d'une question politique que technique.

Après la très intéressante présentation faite par M. PILLET, M. ZUFFEREY remercie vivement les orateurs.

La séance est levée et est suivie d'un apéritif offert par la commune de Prévessin-Moëns.

Pour l'ATCR - AIG

Marcos WEIL
Secrétaire technique

Genève le 14 juillet 2005

Annexe : photocopies de la présentation de M. Stéphane PILLET du bureau BTEE concernant la prévention du péril aviaire.